

AR Prefecture
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

043-214301624-20240627-DEL2024_047-DE
2024/07/2024

DCM N° 2024/047

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, CASSOUX Damien.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Daniel DI LITTA a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Stéphanie GRANOUILLET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Sébastien VINCENT, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Alain LUTZ, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés non représentés : Jean-Pierre FILIOL.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	7
Nombre d'absents :	1

Objet : La Vierge de Jussac – Demandes de subvention

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, expose au Conseil Municipal que le service « Conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Haute-Loire », lors d'une visite de la Chapelle de Jussac en 2019 a préconisé un traitement de la statue de la Vierge de Pitié. Cette statue du XVIIème siècle, objet protégé au titre des Monuments Historiques de Retournac, présente une infestation d'insectes xylophages.

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette restauration, subventionnée à hauteur de 80% par l'Etat en l'occurrence la DRAC et le Département.

Vu la commission travaux du 24/06/2024 approuvant cette opération.

Les travaux envisagés sont estimés à : 9 000.00 €

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Dépense prévisionnelle	9 000.00	Subventions	DRAC	3 600.00	40%
			Conseil Départemental 43	3 600.00	40%
		Autofinancement	de la commune	1 800.00	20%
TOTAL DEPENSES HT	9 000.00	TOTAL	RECETTES	9 000.00	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté,
- Adopte le plan de financement prévisionnel détaillé,
- Sollicite les demandes de subvention,
- Dit que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget général 2024 en section d'investissement,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

